

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 08-23/2023**

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération française de football (FFF) pour la réfection du stade de foot.

L'an deux mil vingt-trois et le quinze mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : JUVENON Marie-Hélène.

Absents : VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : JUVENON Marie-Hélène à VEY-FARCE Cathy.

Jean-Marie LABLANQUI a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
- ♦ Vu le dispositif de subvention mis en place par la Fédération française de football (FFF),

Considérant que, la commune de Clérieux sollicite une subvention auprès de la FFF pour la réfection du stade de foot.

Considérant que travaux concernés sont notamment les suivants :

- Réfection totale de la pelouse pour un budget d'environ 19 000 € TTC
- Mise en place d'un arrosage automatique pour un budget d'environ 25 000 € TTC
- Mise aux normes nécessaires avec installation notamment d'une main-courante pour un budget d'environ 11 000 € TTC
- Changement de l'éclairage du stade par des luminaires LED pour un budget d'environ 31 000 € TTC

Soit un budget global de l'opération d'environ 86 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Fédération française de football (FFF) une subvention au titre du projet de cohérence territorial pour la réfection du stade de foot tel que décrit ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite du projet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 16 mai 2023

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI